

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-CF88

présenté par

M. Dive, M. Cinieri, M. Cordier, M. Nury, Mme Dalloz, M. Viala et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 9

I. - A la quarante-septième ligne de la quatrième colonne du tableau de l'alinéa 3, substituer au nombre « 20,71 » le nombre « 18,61 »

A la quarante-septième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 3, substituer au nombre « 23,82 » le nombre « 20,16 »

A la quarante-septième ligne de la sixième colonne du tableau de l'alinéa 3, substituer au nombre « 26,92 » le nombre « 21,71 »

A la quarante-septième ligne de la septième colonne du tableau de l'alinéa 3, substituer au nombre « 30,03 » le nombre « 23,27 »

A la quarante-septième ligne de la huitième colonne du tableau de l'alinéa 3, substituer au nombre « 33,13 » le nombre « 24,82 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli. Il s'agit de réduire de moitié l'augmentation de la taxe prévue par le projet de loi de finances 2018.